

DCM N° 13 /2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Département de LA SAVOIE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de **ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. -BIGNARDI Martine – CHANUT Lionel - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique -DAMEVIN Doriane - DEJEAN Jocelyne -GARIBALDO Yves -- LOSCHI Bernadette -- NICOL Kévin - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly-

- MEMBRE ABSENT : NÉANT

- Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

27/03/2026

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

03/04/2026

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

21/04/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

21/04/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 15

-PRÉSENTS : 15

-VOTANTS : 15

.....

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES.

Délibération du Conseil Municipal N° 13/2026

Votants : 15

15 voix POUR

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les élus ont reçu, en amont de cette réunion, un tableau intégrant toutes les commissions, à compléter pour se positionner.

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de voter la composition de chaque commission à main levée, proposition acceptée à l'unanimité par les élus.

M. Le Maire rappelle que la COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES est une instance locale obligatoire chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi et diffère en fonction du nombre d'habitants de la Commune.

Elle se compose ainsi :

- Trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges. Ils sont pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- Deux conseillers municipaux appartenant à la seconde liste pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer à cette commission.

Par arrêté préfectoral les cinq membres seront désignés pour une durée de six ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, à l'unanimité.

-DECIDE de proposer à Mme LA PRÉFÈTE DE LA SAVOIE la liste des membres de la COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES suivante :

- Trois élus de la liste majoritaire, pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, volontaires :
 - Mme CURCIO Véronique.
 - M. GARIBALDO Yves.
 - Mme DEJEAN Jocelyne.

- Deux élus appartenant à la seconde liste, pris dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, volontaires :
 - M. CLÉMENT Pierre-Benoît.
 - Mme LOSCHI Bernadette.



-TRANSMET la présente liste à Mme LA PRÉFÈTE DE LA SAVOIE.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus

POUR COPIE CONFORME, le 20 avril 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme COMBET-BLANC Françoise

Secrétaire de Séance

